



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tourisme en milieu rural

Question écrite n° 7758

Texte de la question

Mme Barbara Bessot Ballot attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur l'avenir de l'hôtellerie, de la restauration et donc du tourisme en milieu rural. Les cafés et restaurants en milieu rural représentent un point trop discret et pourtant essentiel de l'économie française, et contribuent à l'attractivité touristique des territoires ruraux. Il y avait 600 000 bistrots en France en 1960, contre 34 000 en 2016. Les Français savent à quel point les cafés et bistrots sont un vecteur de lien social, ils y sont attachés. 26 000 communes n'ont plus de cafés aujourd'hui en France. 500 hôtels ont dû fermer en 2017, du fait de difficultés économiques et de normes contraignantes. Cela concerne surtout les établissements en zone rurale. Tous les départements ruraux sont confrontés à un phénomène de fermeture de cafés, hôtels, restaurants. Ce sont environ 20 000 emplois qui disparaissent chaque année, dont l'impact ne se limite pas au secteur de la restauration et de l'hôtellerie. L'arrivée de *Airbnb* vient augmenter les difficultés déjà existantes du secteur de l'hôtellerie indépendante, de même que les commissions octroyées aux plateformes de réservation d'hôtels en ligne. Au-delà de la question économique, c'est le devenir de ces communes qui est menacé, où le café-bistrot représente un lieu de vie essentiel. Il permet aux aînés de se retrouver, peut être un facteur d'attraction pour des familles. La présence de bars dans les territoires ruraux permet souvent aux jeunes d'éviter à devoir prendre la route, avec les risques que cela comporte, pour se retrouver. Comment, donc, retrouver de l'attractivité dans les campagnes pour les jeunes, pour les touristes, pour l'économie rurale qui ne cesse de s'inscrire dans le cercle vertueux de la transition écologique et l'économie sociale et solidaire ? À l'heure où l'appellation "cohésion des territoires" est à l'honneur, à l'heure où les contraintes qui pèsent sur nos petits entrepreneurs ont vocation à être levées, à l'heure où la France veut gagner en attractivité touristique, les cafés, hôtels, restaurants ruraux sont au confluent de ces problématiques. Elle lui demande comment faire en sorte qu'ils redeviennent la vitrine d'une certaine identité de la France et qu'ils puissent incarner une forme de ruralité qui séduit et parviendrait à attirer les plus jeunes et les entrepreneurs.

Texte de la réponse

Le tourisme rural bénéficie à juste titre d'une image positive (art de vivre, diversité des paysages, important patrimoine culturel et naturel, ...) et représente près d'un tiers de la fréquentation touristique française. A la suite de la publication, en 2015, d'une feuille de route « 17 mesures pour faire de la France une destination phare de l'écotourisme », un pôle d'excellence « éco-tourisme » a été constitué. En outre, le ministère chargé du tourisme accompagne le développement des filières liées au « slow tourisme » et valorise les marques nationales qualifiantes, qualité tourisme, accueil vélo, destination rando. Le Gouvernement veille et veillera également au maintien de capacités suffisantes d'hébergement et de restaurations dans les territoires ruraux et à proximité des itinéraires écotouristiques. Si en milieu rural, les hôtels ont de faibles scores de fréquentation et sont de petite capacité (20 chambres en moyenne par établissement), les chambres d'hôtes et les meublés de tourisme prennent de plus en plus le relais. On compte près de 33 167 chambre d'hôtes (représentant près de 100 000 lits si l'on retient en moyenne 3 chambres par exploitant) et près de 60 000 meublés (soit près de 200 000 lits) pour les seuls réseaux tels que gîtes de France, clévacances et fleurs de soleil. La France conserve un bon

maillage du réseau de l'hébergement touristique avec une offre diversifiée (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, locations meublées, ...). Le développement de la location meublée touristique et des chambres d'hôtes est un atout majeur dans la politique d'accueil et d'attractivité touristique de la France. Notre pays compte 28,4 millions de résidences principales et 3,3 millions de résidences secondaires. Tout porte à penser que le potentiel touristique de la location meublée touristique et des chambres d'hôtes va continuer à se développer en France. La location meublée touristique et les chambres d'hôtes représentent aussi un important vecteur de l'entrepreneuriat individuel pour assurer des revenus complémentaires aux ménages, en échange d'un service d'accueil touristique de qualité. La préoccupation du Gouvernement est d'accompagner le développement de ces modes d'hébergement, tout en veillant au maintien d'une concurrence loyale avec les autres modes d'hébergement et à responsabiliser davantage les plateformes numériques. Les cafés en milieu rural et les bistrotiers de pays jouent également un rôle essentiel en matière d'attractivité et de cohésion des territoires. Ces établissements présentent l'avantage de répondre aux besoins de trois types de publics : les commerçants, bistrotiers tout d'abord, en pleine mutation, qui ont besoin de mieux se structurer et de valoriser leurs offres ; les consommateurs, par définition exigeants, qui ont besoin de garanties, d'une offre lisible et accessible (les consommateurs expriment en effet de fortes attentes en termes de professionnalisme et de qualité de service ; ils s'attendent également à trouver, dans tous les terroirs et à des prix abordables, des services de proximité, une vraie qualité d'accueil au sein des cafés et bistrotiers et des produits de qualité dans leur assiette) ; enfin, les élus locaux, une part importante de bistrotiers disposant de murs communaux. Depuis 1993, le réseau des « bistrotiers de pays » favorise la création, le maintien, et la requalification des bistrotiers ruraux proposant une offre non-standardisée. Véritable innovation, le label « bistrot de pays » a été créé il y a 24 ans pour soutenir les bistrotiers ruraux, souvent lieux uniques de lien social et seuls points de services de proximité encore présents au sein de nombreux villages. Cette opération s'inscrit dans le mouvement du développement local, du soutien au professionnalisme, à l'innovation, à la qualité et à la transmission de ces commerces. Ce réseau développe une stratégie d'essaimage, dans une optique de meilleure couverture des territoires ruraux. Il recherche des réponses mieux adaptées aux sollicitations des acteurs économiques, des élus locaux, des touristes et des consommateurs à l'échelle nationale. Il affirme la fonction sociale de ces commerces de proximité qui ont certes tendance à se raréfier mais il vise également à renforcer leur compétitivité et à mettre en commun de bonnes pratiques. Enfin, ce réseau valorise les offres de services existantes et met en valeur des productions locales et des produits du terroir dans une logique de proximité, afin de promouvoir, notamment en matière œnologique, une consommation plus qualitative et l'art de vivre à la française. Comme pour l'hébergement, on ne peut donc parler aujourd'hui de déficit structurel de l'offre de restauration en milieu rural, même si celle-ci doit veiller constamment à sa qualité pour rencontrer son public.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Bessot Ballot](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7758

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3440

Réponse publiée au JO le : [13 novembre 2018](#), page 10203